

	Purée de fruits 100% surgelée : Figue 1kg	
	Code article : AFI0B0AA0 Code colis : AFI0C6AA0	Version : 5.0 Date de mise à jour : 16/12/2020
	EAN 13 : 3389133000864	GTIN 14 : 63389133000866

Description :

La purée est obtenue à partir de fruits frais cueillis à maturité dont la pulpe est extraite par broyage et raffinage. Les lots de matières premières sont assemblés afin de garantir une qualité et une saveur constantes.

Composition :

Ingrédients	Quantité (%)	Liste des origines sélectionnées*
Figue	100	France Espagne

*utilisées en quantités variables; les origines peuvent évoluer pour garantir une qualité constante du produit. Pour plus de précisions sur les origines des matières premières composant votre lot, se référer au document présent dans le PIM.

Process :

Traitement thermique :	Pasteurisation
Seuils de détection métallique	Inox : 2,5 mm
	Non ferreux : 1,8 mm
	Ferreux : 1,5 mm

Certifications :

Le site de transformation est certifié FSSC 22000 et ISO 22000

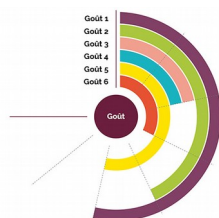
Critères physico chimiques :

	Valeur cible	Tolérance	Unité
Brix	22	+/- 2	° Brix
pH	4.55	4.30 - 4.90	
Extrait sec (À titre indicatif)	..		%

Couleur (photo non contractuelle)



Profil sensoriel



Fruitologie®
Profil Fruitologie® à venir. Évaluation en cours par notre panel d'experts sensoriels.

Aspect visuel

Aspect 1 ○○○○○○○

Aspect 2 ○○○○○○○

Aspect 3 ○○○○○○○

Texture en bouche

Texture 1 ○○○○○○○

Texture 2 ○○○○○○○

Fruitologie®

Profil Fruitologie® à venir. Évaluation en cours par notre panel d'experts sensoriels.

BOIRON FRERES SAS

1, Rue Brillat Savarin – 26300 Châteauneuf sur Isère - FRANCE

RCS Romans sur Isère 542 015 763 - Siret 542 015 763 00049 - Ape 1039B

Commandes : Fax : +33 (0)4 75 47 87 50 – my-vb.com

Critères microbiologiques : selon Règlement (UE) N°2073/2005			
	Valeur cible	Unité	Méthode
Flore totale*	< 5000	ufc/g	ISO 4833-1 / -2
Enterobactérie*	< 10	ufc/g	ISO 21258-1 / -2
E. coli	< 5	ufc/g	ISO 16649-1 / -2
Levures*	< 500	ufc/g	ISO 21527-1 ou / -2
Moisissures*	< 500	ufc/g	ISO 21527-1 ou / -2
Salmonelle	ABS	ABS/25g	ISO 6579-1
Listeria mono.	ABS	ABS/25g	ISO 11290-1
*Tolérance = 3 x valeur cible			
Analyse faite par un laboratoire accrédité disponible sur demande			

Valeurs nutritionnelles : Calcul selon Règlement (UE) N°1169/2011		
	Valeurs	Unités
Energie	386	kJ
Energie	91	kcal
Matières grasses	0.0	g/100g
Dont acides gras saturés	0.0	
Glucides	20.0	
Dont sucres	16.3	
Fibres	4.2	
Protéines	0.7	
Sel	0.0	mg/100g
Sodium	< 5	
Valeurs disponibles sur http://vn.my-vb.com		

Régimes alimentaires :			
Produit certifié Halal	Oui	Convient au régime végétarien	Oui
Produit certifié Kashér	Oui	Convient au régime végétalien	Oui
		Convient au régime cœliaque	Oui

Allergènes selon Règlement (UE) N°1169/2011 :			
	<i>Présence dans le produit</i>	<i>Présence sur site</i>	<i>Contamination croisée</i>
Céleri	non	non	non
Crustacés	non	non	non
Œufs	non	non	non
Poisson	non	non	non
Gluten	non	non	non
Lupin	non	non	non
Lait	non	non	non
Mollusques	non	non	non
Moutarde	non	non	non
Arachide	non	non	non
Sésame	non	non	non
Soja	non	non	non
Fruits à coque	non	non	non
Sulfites	non	non	non

Réglementation : <i>le produit respecte les réglementations</i>	
Microbiologie	Règlement (CE) N°2073/2005 fixant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires et ses amendements
OGM	Ne contient pas d'OGM conformément aux Règlements (CE) N°1829/2003 et N°1830/2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et leurs amendements.
Ionisation	Produit non ionisé
Radioactivité	< 100Bq
Pesticides	Règlement (CE) N°396/2005 concernant les résidus de pesticides présents dans les denrées alimentaires et ses amendements
Métaux lourds	Règlement (CE) N°1881/2006 portant fixation des teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et ses amendements
Etiquetage	Règlement CE N°1169/2011 du 22 novembre 2011 concernant l'information du consommateur sur les denrées alimentaires
Emballages	Règlement cadre (CE) N°1935/2004 du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires
	Règlement (CE) N°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
	Règlement (CE) N° 10/2011 du 15 janvier 2011 concernant les matières plastiques destinées à entrer en contact avec les denrées alimentaires et ses amendements

Stockage :	
Conditions de conservation	Surgelé
Température de stockage	≤ -18°C
Température de transport	≤ -18°C
Date de Durabilité Minimale	30 mois après production
Format impression DDM	AAAA/MM/JJ JJ/MM/AAAA
Temps de décongélation à +2/+4°C à titre indicatif	24 heures
Conservation après décongélation dans l'emballage fermé à +2/+4°C (en jours)	10
Mode de décongélation : Pour préserver toutes les qualités organoleptiques du produit, Les vergers Boiron vous recommandent de décongeler le produit dans son emballage d'origine, fermé, à +2/+4°C. Afin d'obtenir un produit de qualité parfaitement homogène, Les vergers Boiron vous conseillent de décongeler la totalité du produit et de le mélanger. La décongélation et la conservation après décongélation sont sous la responsabilité de l'utilisateur et doivent se faire dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et d'HACCP.	